

MIROIR ROUTIER RÉGLEMENTAIRE ANTIGIVRE ANTIBUÉE RECTANGLE Référence : 00295

RESUME

Le miroir rectangle convexe de circulation routière donne une vision à 90° pour contrôler deux directions.

Le dispositif antigivre se trouve à l'arrière : il restitue la chaleur stockée pendant la journée, et permet d'éviter la formation de buée ou de givre, ce qui garantit une vision toujours nette. Ce fonctionnement est garanti jusqu'à -20°. Conforme à la réglementation pour pose sur voie publique en France.

Le miroir est proposé dans deux dimensions :

- 450 x 600 mm (distance à 10 m)
- 600 x 800 mm (distance à 15 m)

Nos miroirs sont livrés avec une fixation polyvalente pour mur ou poteau de 60 à 90 mm de section rond, carré ou rectangle.

Les points forts :

- Réflecteurs garantis 10 ans
- Dispositif antigivre garanti 6 ans
- Miroir en inox poli
- Fabrication française



DECLINAISONS

Modèle de miroir

450 x 600 mm - Distance : 10 m

600 x 800 mm - Distance : 15 m

DESCRIPTION

Description du miroir réglementaire antigivre

Miroir 450 x 600 mm :

- Dimensions du miroir : 450 x 600 mm
- Dimensions du cadre : 600 x 900 mm
- Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 10 mètres

Miroir 600 x 800 mm :

- Dimensions du miroir : 600 x 800 mm
- Dimensions du cadre : 900 x 1200 mm

Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 15 mètres

Cadre :

Anti-vandalisme, il est réalisé en PVC rigide expansé. Les rayures noires sont sérigraphiées en respect de l'arrêté du 21/09/1981.

Joint :

En PVC noir, armé d'agrafes métalliques, le miroir est parfaitement maintenu.

Fixation :

Nos miroirs sont livrés avec une fixation polyvalente pour mur ou poteau de 60 à 90 mm de section rond, carré ou rectangle.

Dispositif antigivre :

Avantages : Pas d'électricité - Sans intervention de génie civil -
Auto nettoyant - Prêt à poser - Incassable.

Principe de Fonctionnement :

Grâce à un dispositif situé à l'arrière du miroir en inox et maintenu par un dos en acier galvanisé, le miroir restitue la chaleur stockée en journée pour éviter la formation de buée et de givre et ainsi garantir une vision toujours nette.

Le fonctionnement du dispositif antigivre est garanti jusqu'à -20° C.

Le dispositif antigivre est garanti 6 ans et le réflecteur en inox reste garanti 10 ans.

Robustesse :

Miroir avec réflecteurs en acier INOX POLI : garantie 10 ans, spécial littoral et haute montagne, anti-vandalisme et inaltérable.

Utilisation :

- Intersections et carrefours dangereux en agglomération
- Sorties de garages, d'immeubles, de cours sur voie publique
- Sorties de pompiers, d'hôpitaux, d'écoles etc.
- Sécurisation de la traversée de piétons sur les passages protégés

Aller plus loin avec le miroir réglementaire antigivre

"L'arrêté du 21 septembre 1981" :

Quand un miroir est implanté sur la voie publique, il doit être conforme à cet arrêté.

L'arrêté relatif à l'approbation de modification de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière signale que :

“L’emploi des miroirs est strictement interdit hors agglomération. En agglomération, le miroir doit être considéré comme un palliatif et n’être utilisé que si les travaux nécessaires à l’amélioration de la visibilité, ne peuvent être réalisés.

Il peut alors être utilisé, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- *Mise en place d’un régime de priorité, avec obligation d’arrêt STOP sur la branche du carrefour où les conditions de visibilité ont entraîné l’utilité du miroir*
- *Distance entre la ligne d’arrêt et le miroir doit être inférieure à 15 mètres*
- *Trafic essentiellement local sur la route où est implanté le STOP précité*
- *Limitation de vitesse sur la route prioritaire inférieure ou égale à 60 km/h*
- *Implantation à plus de 2,30 mètres de hauteur*

Les miroirs doivent être inclus sur un fond :

- *Carré, s’il s’agit d’un miroir rond, le côté du carré a une longueur égale à une fois et demie le diamètre du miroir*
- *Rectangulaire ou carré s’il s’agit d’un miroir rectangulaire (ou carré), les côtés du fond ont une longueur égale à une fois et demie celle du miroir*
- *Le fond ainsi défini doit être rayé noir et blanc, chaque raie mesurant 5 cm de largeur”.*

Prozon vous propose aussi le [miroir réglementaire antigivre](#)

[rond](#) et le [miroir encadré \(rond ou rectangle\)](#). Nous vous invitons à consulter [notre article de blog](#) pour aider dans le choix de votre miroir.